

Assemblée des délégués du 14 au 16 juin 2015 à Morat

Révision de la Constitution de la FEPS : cinquième affirmation fondamentale

Proposition

L'assemblée des délégués approuve la cinquième affirmation fondamentale suivante :

« Notre communion d'Églises s'inscrit dans l'Église universelle et s'engage en faveur de son unité, en s'impliquant notamment dans les organisations ecclésiales internationales. »

Berne, le 14 avril 2015

Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil

Le président

Gottfried Locher

Le directeur du Secrétariat

Philippe Woodtli

Lors de sa séance des 3 et 4 novembre 2014 à Berne, l'Assemblée des délégués de la FEPS a adopté quatre affirmations fondamentales décrivant notre manière d'être Eglise ensemble. Celles-ci doivent inspirer la suite des travaux de révision de la Constitution. Ces affirmations fondamentales s'énoncent ainsi :

- a. « L'Eglise évangélique réformée vit en tant que paroisse (ou région, service communautaire, aumônerie, etc.), en tant qu'Eglise membre (Eglise cantonale) et en tant que communion d'Eglises. »
- b. « Notre communion d'Eglises s'étend au niveau national. »
- c. « En complément aux Synodes des Eglises membres, la communion d'Eglises a un Synode suisse. »
- d. « La direction de la communion d'Eglises est assumée selon trois modes : synodal, collégial et personnel. »

L'Assemblée des délégués a en outre décidé que le Conseil présenterait une cinquième affirmation relative à l'être Eglise ensemble, dans la collaboration internationale.

Cinquième affirmation fondamentale:

« Notre communion d'Eglises s'inscrit dans l'Eglise universelle et s'engage en faveur de son unité, en s'impliquant notamment dans les organisations ecclésiales internationales. »

Motifs :

- Les Eglises membres ont confié à la FEPS, dès sa fondation, la tâche d'entretenir des relations avec les Eglises de l'étranger (Constitution, art. 2 h). Elles expriment par là leur conception selon laquelle l'Eglise est communion transfrontalière à tous égards : aucune Eglise ne se suffit à elle-même. Bien au contraire, toutes les Eglises sont appelées à se fortifier mutuellement en tant que membres de l'Eglise unique de Jésus-Christ, à s'encourager mutuellement à prendre leurs responsabilités et à agir de concert. La 17^e assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale (aujourd'hui Communion mondiale d'Eglises réformées CMER) de 1954 à Princeton stipulait dans son rapport final qu'en dépit des différences séparant aujourd'hui encore les chrétiens, on observait une aspiration profonde parmi les Eglises et les groupements chrétiens à surmonter ces barrières et à exprimer l'unité et la communion des croyants, en accord avec l'esprit et la volonté de Jésus-Christ. Cette aspiration à l'unité des Eglises, selon les auteurs du rapport, est signe de l'action du Saint-Esprit, elle vient de Dieu et non des êtres humains.
- La conception de la participation à l'Eglise universelle et de la contribution à l'unité de tous les baptisés au-delà des barrières confessionnelles se traduit dans l'engagement de la FEPS au sein des organisations confessionnelles et œcuméniques internationales. Au niveau européen, il s'agit de la Communion d'Eglises protestantes en Europe CEPE et de la Conférence des Eglises européennes KEK ; au niveau mondial, ce sont la Communion mondiale d'Eglises réformées CMER et le Conseil œcuménique des Eglises COE.
 - Avec la Concorde de Leuenberg, les Eglises issues de la Réforme ont déclaré révolus plus de 450 ans de division entre elles et proclamé une communion réciproque ; cette communion d'Eglises trouve son expression dans la communauté de chaire et de cène. En conséquence, communion d'Eglises signifie « que des Eglises de traditions confessionnelles différentes, se fondant sur l'accord auquel elles sont parvenues dans la compréhension de l'Evangile, se déclarent mutuellement en communion quant à la prédication et à l'administration des sacrements et s'efforcent de parvenir à la plus grande unité possible dans le témoignage et le service envers le monde »

(Concorde de Leuenberg, art. 29). Cette communion se vit depuis 2003 au sein de la Communion d'Eglises protestantes en Europe CEPE.

- Il y a lieu de souligner par ailleurs la relation des Eglises protestantes de Suisse avec la KEK, dont font partie non seulement les Eglises protestantes et anglicanes mais aussi orthodoxes. La KEK avait été fondée dans les années 1950 dans le but de jeter des ponts entre les blocs occidental et oriental en Europe. Depuis la chute du Mur, la KEK a un nouveau rôle : elle est la voix des Eglises dans l'opinion publique européenne. Sa portée dépassant les frontières de l'Union européenne, la KEK a une importance certaine en tant que lieu de témoignage commun et de dialogue paneuropéen.
- Il convient aussi de mentionner les liens avec les institutions confessionnelles et œcuméniques mondiales ; la Communion mondiale d'Eglises réformées (CMER ; jusqu'en 2010, Alliance réformée mondiale) rassemble plus de 200 Eglises de plus de 100 pays, qui s'attachent « à incarner une identité réformée telle qu'elle s'exprime dans les symboles œcuméniques de la première Eglise et les confessions historiques de la Réforme » (Constitution, art. II). La CMER s'engage aux avant-postes de la lutte globale en faveur de la justice économique et écologique.
- Le COE se considère comme une communauté fraternelle d'Eglises qui confessent le Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur selon les Ecritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit (3^e Assemblée plénière, New Delhi, 1961). Le COE qui représente plus de 500 millions de chrétiens à travers ses 345 Eglises membres dans quelque 110 pays est, pour la FEPS, la plateforme où se vivent la fraternité et la solidarité universelles de l'Eglise. C'est un lieu par excellence d'apprentissage et de partage au plan mondial.
- La FEPS entretient des relations bilatérales et multilatérales avec l'Eglise catholique-romaine, tant en Suisse avec la Conférence des évêques suisses CES, dans le cadre de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse CTEC et du Conseil suisse des religions SCR, qu'au plan international, à travers la CEPE, la KEK, la CMER et le COE. Ces organisations collaborent à divers niveaux avec l'Eglise catholique-romaine ou entretiennent des contacts bilatéraux directs avec le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens à Rome.
- Le lien avec d'autres Eglises – notamment celles qui se trouvent dans une situation de détresse – s'est concrétisé dès les origines de la FEPS sous la forme de campagnes d'aide au profit des personnes dans le besoin vivant dans des pays en guerre, lors des deux conflits mondiaux. Ces campagnes furent institutionnalisées au cours des décennies passées, avec la fondation des œuvres d'entraide. Aujourd'hui, cette forme de relation avec nos frères et sœurs dans la foi débouche sur des partenariats de développement entre les œuvres, les missions et certaines Eglises et paroisses.
- Enfin, il convient de relever que la présence croissante d'Eglises de migrants (de provenance géographique et d'appartenance confessionnelle multiples) nous met en contact avec l'*oikoumene* dans nos paroisses et constitue de fait à chaque fois une nouvelle forme – ou de nouvelles formes – d'Eglise. Les Eglises et les paroisses ancrées localement sont ainsi mises au défi de créer des rencontres et d'initier un processus d'apprentissage mutuel, pour que vive et s'actualise, en un lieu donné, le corps unique du Christ.